

COMPTE-RENDU DE RÉUNION PUBLIQUE

Réunion publique sur le stationnement dans les Provinces Françaises

LIEU	DATE ET HEURE	PARTICIPANT·E·S MAIRIE DE NANTERRE
Salle de quartier Université	16/03/2023	Eric Solas, adjoint au Maire en charge du quartier université et des élections Nesrine Rezzag Bara, adjointe au Maire en charge de la sécurité, la prévention et la médiation et les services : Direction Générale, Tranquillité Publique, Infrastructure, Mission de quartier

SITUATION

Deux ans après la mise en place du stationnement règlementé sur la Cité des Provinces Françaises, plusieurs éléments ont été portés à la connaissance de la Ville. Mis en place dans le but de réguler le stationnement et permettre aux personnes résidant dans la cité de trouver plus aisément des places de parking, ce dispositif est aujourd'hui trop régulièrement vandalisé. Ces dégradations à répétition entraînent bien évidemment des gênes pour les résident.e.s et d'importants coûts de remise en état pour la Ville.

Pour explorer cette situation et trouver des solutions adaptées aux besoins des habitant.e.s, la Ville a souhaité inviter les résident.e.s à une réunion publique ce jeudi 16/03/23.

ÉTAPE N°1

RAPPEL DU CONTEXTE PAR ERIC SOLAS

La cité a été entièrement réhabilitée et les conséquences de ces opérations se font encore sentir aujourd'hui. La construction des résidences le long du boulevard des Provinces Françaises a mené à la suppression d'un grand parking gratuit. Il faut noter que la situation géographique des Provinces Françaises est particulière puisqu'il s'agissait de la seule zone de stationnement gratuite sur la ligne du RER A. Les parkings étaient donc extrêmement saturés avant la mise en place du système règlementé.

Cette opération a donc été réalisée conformément aux résultats d'une étude menée sur le quartier et d'un processus de concertation dont la conclusion était favorable à la résidentialisation du quartier. La Mairie ne réalise pas de profit sur cette initiative. Deux choix s'étaient présentés lors de la mise en place du stationnement règlementé : un financement à partir des impôts locaux ou par les habitant.e.s qui disposent d'un véhicule et utilisent les places de stationnement. Dans un souci d'équité, c'est la deuxième option qui a été préférée.

Le stationnement règlementé mis en place en 2021 fonctionnait bien jusqu'il y a quelques mois, lorsque des dégradations systématiques ont été commises. Ces dernières empêchent le bon fonctionnement du système et représentent un coût important pour la ville.

La Ville a aujourd'hui la volonté de discuter de cette situation avec les habitant.e.s et de recueillir leurs idées pour résoudre le problème. Si la solution souhaitée par les résident.e.s est de supprimer le stationnement payant alors la Mairie ira dans ce sens.

ÉTAPE N°2

TEMPS DE QUESTIONS ET RÉPONSES

Question habitant.e.s	Le soir on ne peut pas se garer à cause des voitures qui ne partent jamais mais d'autres voitures qui ne sont pas là depuis longtemps sont retirées.
> Réponse services	il existe une contrainte légale au sujet de la durée du stationnement. Tout véhicule stationné pendant 7 jours devient un véhicule « ventouse » et doit bouger pour permettre la rotation des véhicules sur l'espace public. Cette règle s'applique sur la cité puisque le stationnement est sur l'espace public. Nous avons procédé à 98 enlèvements en 2022. Aujourd'hui, au regard des difficultés des habitants à bouger leur véhicule tous les 7 jours, la police municipale ne retire pas systématiquement un véhicule présent depuis seulement 7 jours. Ceux qui sont retirés sont là depuis au moins 3 semaines en moyenne. Depuis septembre 2022, 9 agent.e.s ont été recruté.e.s et de nouvelles personnes devraient arriver au fil du temps. La police municipale sera donc amenée à intervenir plus facilement sur le quartier. Toutes verbalisations confondues et lorsque les horodateurs fonctionnent, le nombre de verbalisation sur l'année 2022 dans le secteur Université est de 1310. On remarque tout de même que beaucoup de personnes ne paient pas le stationnement.
Question habitant.e.s	j'habite au 280 boulevard des Provinces Françaises et ma demande de macaron a

	été refusée.
> Réponse Eric Solas	se renseignera auprès des services pour comprendre le problème > réponse : adresse en zone rouge, hors du périmètre d'attribution du macaron. Voir en ligne sur le site de la Ville pour trouver la réglementation et la carte des zones d'attribution du macaron https://www.nanterre.fr/3676-macaron-residents.htm
Question habitant.e.s	on remarque plus de difficultés sur le quartier la nuit que le jour et on voit peu les agent.e.s de la police municipale. On ne les voit pas après minuit et la police nationale non plus. Quand on voit un véhicule de police il ne rentre pas dans la cité mais en fait le tour.
> Réponse services	la police municipale et la ASVP couvrent une plage horaire de 8h00 à 19h00. Les médiateurs sont présents de 08h00 à 00h30 sur le terrain. La police nationale ne dispose que d'un seul véhicule pour patrouiller sur l'ensemble de la ville la nuit. Concernant la médiation, elle est bien présente sur le territoire. Il est vrai qu'il est possible de ne pas la voir passer puisque les agent.e.s circulent sur toute la ville à pied. Mais ils et elles sont là pour écouter les habitant.e.s, il ne faut pas hésiter à leur parler et leur poser des questions si vous en ressentez le besoin.
Question habitant.e.s	on voudrait connaître le nombre de places de parking.
> Réponse services	378 places de surface avec seulement 292 macarons distribués. Il est à noter que les usager.e.s occasionnel.le.s qui saturaient le stationnement ont arrêté de venir avec le stationnement payant ce qui a dé-saturé le stationnement.
Question habitant.e.s	les parkings gratuits ont été supprimés pour construire donc on se retrouve avec 120 places en moins
> Réponse Eric Solas	il s'agissait de parkings provisoires qui n'avaient pas vocation à rester et la question avait été posée aux habitant.e.s pour savoir si voulaient garder parking ou construire un square. La préférence générale allait vers la construction de l'actuel square du Radis Creux.
Question habitant.e.s	les horodateurs sont systématiquement dégradés et ne sont pas réparés. Ils ont été installés comme une provocation aux habitant.e.s. On refuse que sanctions/verbalisations soient appliquées dans une situation dégradée.
> Réponse Eric Solas	les horodateurs sont une façon de réguler le stationnement sur le quartier. Ils sont bel et bien réparés mais sont dégradés dans la foulée, ce qui a coûté plus de 15000€ en 2022 pour la Ville.
Question habitant.e.s	demande de précisions sur les macarons qui coûtent trop cher aux gens de la cité. Les procédures pour les obtenir sont trop complexes et demandent trop de déplacements entre Nanterre Coop et la Ville.
> Réponse services	un macaron ne revient qu'à 62€ par mois, un seul est délivré par foyer

<p>Question habitant.e.s</p>	<p>le nombre d'habitants est en forte croissance pour un nombre de places de parking limité et un problème de distribution des macarons, est-ce que la Mairie a réfléchi à une solution ?</p>
<p>> Réponse Nesrine Rezzag Bara</p>	<p>cette problématique n'est pas propre au quartier Université, on la retrouve dans tous les quartiers de Nanterre. Par ménage on compte de deux à cinq véhicules. Donc même si on met des parkings supplémentaires, il n'y en aura jamais assez. Il est impossible, au regard du contexte historique, de dire que le quartier université se dégrade. Une belle démarche avait d'ailleurs été initiée sur le quartier avec des permanences pour aider à la mise en place du stationnement payant et l'obtention du macaron. Si on rajoute plus de places de parking, il y aura simplement plus de voitures. La solution n'est pas là. Il existe déjà un parking de 500 places géré par la SEMNA sous l'enseigne Lidl.</p>
<p>Question habitant.e.s</p>	<p>ce parking est dégradé et il y a des trafics de stupéfiants sur le quartier qui sont sûrement en lien avec la dégradation des horodateurs et les problèmes de circulation dans la cité puisque ça occasionne du passage.</p>
<p>> Réponse Nesrine Rezzag Bara</p>	<p>la Ville souhaite poursuivre les verbalisations pour favoriser la rotation des véhicules stationnés et empêcher les voitures d'autres quartiers de se garer indéfiniment. Le stationnement n'est pas là pour enrichir la Ville qui est d'ailleurs la moins chère au niveau du département. Il s'agit d'une démarche volontaire de Nanterre pour fluidifier la circulation et le stationnement.</p> <p>Le trafic de stupéfiants est de la responsabilité de l'État et non de la Ville. Nous avons mis en place une police municipale pour la lutte contre les incivilités et effectué un fort travail sur la verbalisation liée au stationnement. Le commissaire a été interpellé sur la situation discutée pour demander un passage régulier de la police nationale. Le travail de la ville sur ce point consiste à relayer l'information et mettre en place des outils de surveillance. On a une forte volonté de poursuivre la verbalisation pour éviter l'émergence d'une zone de non droit, on fait le choix de ne pas fermer les yeux. Une caméra a été mise en place le 15/03/23 et la demande a été faite au commissariat de plus de présence pédestre sur le quartier. La caméra ne va pas résoudre tous les problèmes, mais va aider à identifier les personnes responsables des dégradations. La politique de lutte contre les incivilités est poursuivie par la ville et il est à noter que l'argent issu des verbalisations ne va pas dans les caisses de la ville, il n'y a pas de logique financière en jeu. Aujourd'hui la Ville dispose de 15 ASVP et 9 policier.e.s municipaux. L'engagement de mandat était de 25 et 25, mais la municipalité fait face à des difficultés de recrutement. Le travail se poursuit néanmoins et la vidéo verbalisation commence à être utilisée en complément.</p>
<p>Question habitant.e.s</p>	<p>Cela ne changera rien parce que les responsables des dégradations ne sont pas identifiables car ils cachent leur visage quand les trafics ont lieu devant les caméras. Les jours de passage de la police municipale sont repérés et ils ajustent leur activité.</p>
<p>> Réponse Nesrine</p>	<p>le quartier université est la nouvelle vitrine de Nanterre et la ville a conscience</p>

Rezzag Bara	qu'il est nécessaire de prendre des mesures dès maintenant pour ne pas tomber dans un engrenage de dégradation. Concernant le stationnement règlementé, les horodateurs ne seront pas tous réparés, l'application Flowbird devra être utilisée en complément. Un certain nombre sera maintenu pour les personnes ne disposant pas d'un smartphone. Notons également que la situation ne se dégrade que depuis peu. cela fait deux ans que ca fonctionne bien.
Question habitant.e.s	les horodateurs sont dégradés systématiquement et très rapidement. J'ai entendu que les dégradations sont commises par des personnes voire des familles qui ont plusieurs voitures et ne souhaitent pas payer le stationnement en plus du macaron. La plupart des habitant.e.s sont d'accord pour payer la redevance de 2€ par semaine. L'idéal par contre serait de pouvoir payer au mois ou à l'année pour plus de simplicité.
> Réponse Eric Solas	la loi interdit de faire payer les gens à l'année ni même au mois. La seule possibilité est le paiement à la semaine.
Question habitant.e.s	les incivilités type rodéo reviennent avec les beaux jours. L'allée du Colonel Fabien a parfois des véhicules ventouses ce qui pose problème pour les visiteurices des habitant.e.s qui ne peuvent donc pas se garer. Il serait intéressant d'installer un radar éducatif car il y a des voitures qui roulent à vive allure. Il y a également des problèmes de rodéo de scooters le long du cimetière.
> Réponse Eric Solas	il y a deux cités sur le quartier université et elles fonctionnent différemment. Je suis plus inquiet sur Berthelot où le stationnement n'est pas règlementé. Il existe un dispositif qui s'appelle les « visites cadre de vie (GUSP) » qui servira dans les mois prochains à discuter de cette situation.
> Réponse Nesrine Rezzag Bara	la problématique des rodéos se retrouve sur toute la France et la police a interdiction de poursuivre les participant.e.s. Grâce au travail de la police nationale, un trafic de motos de rodéos a été stoppé sur le quartier du chemin de l'île. Les caméras de vidéo protection sont utilisées dans ce cadre. Le quartier Université compte 10 caméras. Un travail est en cours pour détecter les rodéos quand il y en a et il est nécessaire que la police nationale soit réactive. La médiation de nuit vient en complément des interventions de la police et de la vidéo protection. La Ville a demandé au commissaire de police la mise en place d'un plan d'action. Nous proposerons également à Gilles Gauché Cazalis de faire une analyse de la situation sur les rodéos et la réglementation de la vitesse.
> Réponse services	il est possible de réglementer à 30km/h mais il est nécessaire de mettre en place des aménagements en conséquence.
Question habitant.e.s	il y a un problème de stationnement sur les terrasses : pas assez de places et le personnel soignant qui vient sur place se fait verbaliser et les potelets empêchent les pompiers de passer puisqu'ils n'ont pas la clef. Il y a aussi la question des places pour les personnes en situation de handicap. Une autre question est celle de la nouvelle gare de RER La Folie : des places de parking sont-elles prévues ? Il y a beaucoup d'espace sur la Place Nelson Mandela, elle pourrait être utilisée pour le stationnement.

> Réponse services	la législation en vigueur et les normes de sécurité imposent de laisser la Place Nelson Mandela vierge d'aménagement.
------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ÉTAPE N°3

PROPOSITIONS DES HABITANT.E.S

- régler les problèmes des trafics illicites parce que gens qui y participent sont à l'origine des dégradations. Tant que ça ne sera pas réglé, le problème des horodateurs ne sera pas réglé.
- demande d'interpeller la DGS de Nanterre Coop habitat
- demande de plus de présence policière pédestre dans la cité et sur plus d'amplitude horaire
- demande de plus de places (payantes)

AUTRES DOMAINES

Problématiques annexes soulevées par les habitant.e.s

- Beaucoup d'établissements de restauration rapide se sont installés sur le quartier mais pas de banque ni de laverie, ça n'est pas assez diversifié et il y a trop de fast food.
- Il y a des problèmes d'infiltrations dans des résidences